

	<p>VILLE DE SHANNON Province de Québec DÉROGATION MINEURE DM2017-90009</p>	<p><i>A summary of this Public Notice is available in English on the Website www.shannon.ca</i></p>
---	--	---

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **22 août 2017**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2017-90009** :

Cette demande déposée par le propriétaire du lot 5 956 750 (82, rue Hillside) situé dans la zone H-2, vise à construire une résidence unifamiliale de superficie inférieure à celle minimale prescrite. La superficie au sol de la résidence serait de 53.58 mètres carrés. Le *Règlement de zonage* 352 stipule que la superficie minimale d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages doit être de 60 mètres carrés. L'élément dérogatoire est donc la superficie qui est trop petite de 6.42 mètres carrés.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 22 août à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 4^e JOUR DE JUILLET 2017 (PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2017)



Le directeur général adjoint et greffier,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA